



Exigences injustifiées ou abusives surlignées par Famidac :
détails des ressources, analyses sanguines, personnes relais **extérieure au foyer...**

Pièces à fournir par le candidat à l'agrément

Indispensable avant l'instruction	Documents
	CANDIDAT A L'AGREMENT
X	▪ Formulaire de demande d'agrément
X	▪ Photocopie du livret de famille
X	▪ Extrait n° 3 du casier judiciaire du demandeur
X	▪ Certificat médical avec le résultat de Tranferrine decarboxylase déficiente
X	▪ Attestation d'assurance RC concernant le domicile
X	▪ Justificatifs de ressources des trois derniers mois, pensions, retraites, ASSEDIC...
X	▪ Prestations familiales...
X	▪ Dernier avis d'imposition ou de non imposition
X	▪ 3 dernières quittances de loyer <i>si locataire</i>
X	▪ Echéancier des emprunts si accessible à la propriétaire
X	▪ Dernière quittance EDF ou téléphone
X	▪ Taxe d'habitation
X	▪ Taxe foncière <i>si propriétaire</i>
	CONJOINT
X	▪ Engagement écrit du conjoint
X	▪ Certificat médical avec le résultat de Transferrine decarboxylase déficiente
X	▪ Extrait n° 3 du casier judiciaire du conjoint
X	▪ Justificatifs de ressources des trois derniers mois, pensions, retraites, ASSEDIC...
	MAJEUR vivant au foyer
X	▪ Extrait n° 3 du casier judiciaire de tout majeur vivant au domicile
X	▪ Engagement écrit de la personne majeure vivant au foyer
X	▪ Certificat médical avec le résultat de Tranferrine decarboxylase déficiente
	PERSONNE(S) RELAIS de préférence un membre extérieur à la famille du candidat à l'agrément Attention : s'il s'agit d'un membre de la famille, celui-ci ne doit pas habiter dans le même domicile que le candidat à l'agrément
X	▪ Extrait n° 3 du casier judiciaire de la personne relais
X	▪ Certificat médical avec le résultat de Transferrine decarboxylase déficiente
X	▪ Engagement écrit de la personne relais
	DIVERS
	▪ 1 photo d'identité du demandeur
	▪ 1 photo de la maison
	▪ Le plan détaillé de l'accès au domicile

Notes de Famidac : "Sont relatifs à l'intimité de la vie privée des renseignements (...) sur la situation patrimoniale et professionnelle du ménage. Dès lors, est légitime le refus de l'intéressé de communiquer ces informations (...)" Cour de cassation, Chambre civile 1, 19 décembre 1995, 93-18939.

Certificat médical : comme en médecine du travail, seul un certificat d'aptitude est exigible ; exemple : "Je soussigné xxx Docteur en Médecine certifie que, compte tenu des critères figurant dans le dossier ..., Mme yyy est apte à exercer la fonction d'accueillante familiale."